vient exact? Vous ne vous occupiez pas d'élections au Nouveau-Lille ?

BILLAERT. — Non...

M. TALON. — Allons, Billaert, vous osez soutenir cela ? Mais vous aviez au Nouveau-Lille des employés sous vos ordres ; vous y avez installé un double-jeu de fiches qui était certes mieux fait que notre système de la mairie. Vous emportiez de la mairie des fiches de changements de domicile pour travailler au Nouveau-Lille.

LE JUGE. — Est-ce vrai, Billaert ?

BILLAERT. — Eh bien, oui c'est vrai !

LE JUGE. — Et vous, M. Binauld, que dites-vous ?

BINAULD. — C'est possible. Depuis 1908 je me suis retiré des comités politiques... A ce point qu'en 1912 j'ai écrit au maire M. Ch Delesalle une lettre pour lui dire que je ne me présenterai plus comme candidat au Conseil municipal. Mais devant ses instances et celles de mes amis, je me suis encore présenté...

(Notons ici que Binauld n'a pas soufflé mot de sa candidature au Conseil général en 1913 pour laquelle Billaert fit les multiples changements de domicile de faux-électeurs dont on a parlé ici.)

Binauld se répandit alors en verbeuses protestations d'innocence, disant qu'il ne s'occupait, au Nouveau-Lille, que des sociétés de patronages, de propagande contre la pornographie dans la rue, etc.

Le juge dut le ramener à la question intéressante : celle des élections et du Nouveau-Lille.

Mais Binauld s'obstine dans son système : il ne mettait —lui comme le maire — jamais les pieds au bureau des élections ; il ne s'en occupait pas ; il ignore tout de la « cuisine » électorale du Nouveau-Lille.

Le juge d'instruction enregistra ses déclarations avec un sourire.

Les propositions intéressées de Billaert

Dans l'après-midi d'hier, le juge s'est rendu au Bureau des Elections pour y compulser, comme il nous l'a dit par ailleurs, la liste électorale de 1913, qu'il a mis sous scellés l'autre jour.

A la suite de cette opération, vers 6 heures du soir, il a interrogé un des employés du Bureau des Elections, M. Gélas.

Il lui a demandé des renseignements sur les conditions dans lesquelles Billaert faisait les inscriptions d'électeurs et comment parfois il se faisait remplacer, en cas d'absence, par son commis principal, M. Delonque. Le juge interrogera prochainement du reste celui-ci

Le juge put établir que Billaert s'occupait, pendant ses heures même de bureau de travaux électoraux pour le Nouveau-Lille.

Il questionna ensuite M. Gélas sur certaine proposition intéressée que lui fit Billaert au lendemain de la découverte des fraudes, le 10 mai.

Billaert cherchait à empêcher que l'on ne connût la vérité sur les relations de la bande du Nouveau-Lille et de la Mairie.

Nous croyons que le juge a estimé comme capital ce fait, et à réclamé des éclaircissements très complets sur les propositions intéressées de Billaert.

Les fiches disparues

Le juge a interrogé M. Gélas sur la disparition de fiches de changements de domicile qui eut lieu au Bureau des Elections, peu de temps après le 10 mai. Ces fiches réapparurent huit jours après.

Billaert, interrogé là-dessus, dans la matinée, avait déclaré qu'il n'avait emporté aucune fiche.

M. Talon lui fit reconnaître que, cependant, il avait l'habitude d'en emporter au Nouveau Lille.

M. Gélas, questionné par le juge, pour savoir si c'était lui qui avait emporté les fiches, répondit « qu'il avait remarqué la disparition de ces fiches avant l'arrestation de Billaert, qu'il avait signalé le fait à son chef de bureau, et que c'est pendant que Billaert était encore au Bureau des Elections, avant son incarcération, qu'il fit constater encore à M. Talon que les fiches étaient revenues.

Le juge, après cet interrogatoire, quitta la Mairie vers 7 heures.

Ce que nous dit le juge

A sa sortie de la Mairie, nous avons pu interviewer M. Gobert, qui nous a dit :

« C'est pour procéder, en compagnie de M. Videt, commissaire aux délégations judiciaires, à des constatations matérielles dans le Bureau des Elections que je suis venu cet après-midi au Palais-Rihour.

— « Ne deviez-vous pas, Monsieur le Juge, amener avec vous l'inculpé Billaert ?

— « J'avais informé Billaert de ce transport, en lui indiquant que, de droit, il pouvait assister à mes opérations. Mais l'inculpé ne parut guère désireux de s'exhiber en public et déclina l'offre.

— « Pouvez-vous nous dire sur quoi ont porté vos investigations ?

— « Durant quatre heures, j'ai compulsé les listes électorales de 1913, qui avaient été mises sous scellés, et vérifié jusqu'à la lettre E quantité de noms de certains « électeurs » qui, en 1914, ont un « domicile » différent sur les listes électorales.

— « N'avez-vous pas procédé à des interrogatoires ?

— « Si, j'ai encore questionné assez longuement M. Talon, chef de bureau, relativement au fonctionnement du service de chacun des employés du Bureau des Elections.

« J'ai interrogé également à nouveau un des employés, M. Gélas, qui m'a fait précédemment une fort intéressante déposition.

« M. Gélas déclara maintenir formellement toutes ses déclarations.

— « Votre travail a duré longtemps ?

— « Sûrement. Je devrai encore rendre de nombreuses visites au Bureau des Elections, et j'estime que le gros travail que je suis appelé à y effectuer me prendra bien une huitaine de jours. »

Ce sont les Socialistes qui ont fraudé !

Il fallait s'attendre à cette trouvaille de l'**Echo du Nord**. S'il y a eu trois mille faux-électeurs inscrits à Lille, si Billaert en a inventé pour faire élire Binauld et si Binauld en a ramené du Chili et du Congo pour faire rester à l'Hôtel de Ville ses amis Ch. Delesalle et Cie, c'est tout simplement parce que les socialistes organisaient les fraudes à la Mairie !

Lisez plutôt l'**Echo** d'hier soir :

La confrontation entre MM. Talon et Billaert a été marquée d'un fait nouveau qui sera loin d'atteindre le résultat auquel s'attendait la partie civile. Alors que l'instruction se traînait sur des redites, M. Gobert demanda « ex-abrupto » à M. Billaert ce qu'il était advenu de sept à huit cents fiches qui avaient disparu à un moment donné de la Mairie. Or, à la suite de l'intervention de Me Chesnelong, on est arrivé à cette constatation stupéfiante que dut corroborer M. Talon, à savoir que **c'est plusieurs jours après l'arrestation de M. Billiaert, que M. Talon constata, sur la remarque de M. Gelas, la disparition des fiches !** Tout à coup, ces fiches rentrèrent, il y a peu de temps. Qui les a rapportées ? Certainement pas M. Billiaert, comme l'a fait remarquer M. Gobert ! Et l'on arrive à cette déduction logique que le parti socialiste, qui avait des intelligences au bureau même des élections, pouvait avoir à sa disposition les documents de ce bureau quand et comme il voulait.

L'**Echo** appelle une **déduction logique** de prétendre que si Billaert a fraudé c'est parce que « le Parti socialiste avait les documents du Bureau des Elections quand et comme il voulait » !

On ne se moque pas de la sorte de ses lecteurs. Que le journal municipal cherche à tirer ses camarades Binauld-Billaert d'affaire, cela s'explique, mais qu'il dise que les socialistes ont tripatouillé les listes électorales au profit des culs-bénits du Palais Rihour, ça devient d'une plaisanterie abrutissante.

Allons, à quand l'arrestation de Delory et le prix Montyon à Billaert ?

Une étrange mesure municipale

Le bruit court à la Mairie que les employés du Bureau des Elections — sauf Billaert bien entendu puisqu'il est coffré — seraient traduits prochainement devant le Conseil de Discipline pour n'avoir pas tenu au courant leur chef hiérarchique — en l'espèce c'est Binauld — des irrégularités qui « auraient été commises » !

Sans commentaires... jusqu'à nouvel ordre.

La Semaine Anglaise

et les travailleurs de l'Etat

Viviani reçoit les délégués des Syndicats

Paris, 1er juillet. — M. René Viviani, président du Conseil, et M. Noulens, ministre des finances, ont reçu ce matin, au ministère des affaires étrangères, les délégués des manufactures de l'Etat, qui leur ont été présentés par le groupe parlementaire des représentants des manufactures de tabac, composé de MM. Lenoir, Betoulle, Guisthau, Ellen Prévot, Chaumié, Marin et Bignon, députés.

MM. Gervaise, Mallardé, Simonin et Mme Jacovit, secrétaires des syndicats, ont exposé au gouvernement la vive déception que leur avait fait éprouver le vote émis, dans la journée d'hier, par la commission des finances du Sénat, touchant la revendication de la semaine anglaise. Ils ont rappelé, qu'après tant de promesses faites par les gouvernements précédents et le commencement d'exécution tenté, sous forme d'essai danes les manufactures de tabac et d'allumettes, les intéressés avaient pu, légitimement compter sur une satisfaction.

Le président du conseil a rappelé que, d'accord avec son collègue, le ministre des finances, il avait fait effort pour obtenir de la commission des finances un vote favorable.

Il a déclaré que le gouvernement restait fidèle à son opinion, et entendait, en se réservant le choix de la procédure parlementaire à employer, faire aboutir la réforme avant la fin de la présente session. Il a affirmé qu'il demanderait à l'Assemblée sénatoriale un vote favorable et que le gouvernement ne ménagerait aucun effort pour y parvenir.

Mais il a déclaré que le gouvernement devait, comme les Assemblées parlementaires, garder sa liberté d'action et il a montré aux délégués le péril que feraient courir aux revendications ouvrières une agitation, une grève partielle ou complète. Il les a priés en conséquence, de continuer à donner l'exemple de la discipline, en laissant au gouvernement toute l'autorité dont il a besoin pour agir.

Les délégués ont répondu que leur tâche était difficile, mais, en présence des fermes promesses du gouvernement, et par déférence pour les deux Assemblées, ils emporteraient leurs camarades à observer le calme le plus absolu.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Les grandes Commissions de la Chambre

Paris, 1er juillet. — Hier, les délais réglementaires étant expirés, le président de la Chambre a déclaré élues les grandes commissions dont les membres ont été désignés par les groupes parlementaires proportionnellement à leur effectif.

Voici les noms des députés du Nord et du Pas-de-Calais que nous relevons dans la composition de ces commissions :

1° COMMISSION DES DOUANES

MM. Jules GUESDE, BASLY, DUBLED, RODEN, Albert TAILLIANDIER.

2° COMMISSION DU TRAVAIL

MM. DEFONTAINE, LEMIRE, LEMOINE, Victor MOREL.

3° COMMISSION D'ASSURANCE ET DE PREVOYANCE SOCIALES

MM. DEFONTAINE, GHESQUIERE.

4° COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. Alfred LE ROY (Nord), Victor MOREL.

6° COMMISSION DE LA REFORME JUDICIAIRE ET DE LA LEGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE.

MM. ABRAMI, BRIQUET.

7° COMMISSION DE L'ARMEE

MM. BRIQUET, PASQUAL, SEYDOUX, VANDAME.

9° COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE

MM. ABRAMI, Adolphe DEFOSSE, SALEMBIER.

11° COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES BEAUX-ARTS

MM. DANIEL-VINCENT (Nord), GROUSSAU.

12° COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE, DES CULTES ET DE LA DECENTRALISATION.

M. GROUSSAU.

13° COMMISSION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

M. DURRE.

14° COMMISSION DE LA LEGISLATION FISCALE

MM. DEGUISE, LEFEBVRE DU PREY (Pas-de-Calais), VANDAME.

15° COMMISSION DE L'HYGIENE PUBLIQUE

MM. INGHELS, Alfred LE ROY (Nord).

16° COMMISSION DES POSTES ET DES TELEGRAPHES

MM. Pierre MELIN (Nord), SORRIAUX, Albert TAILLIANDIER.

17° COMMISSION DE COMPTES DEFINITIFS ET DES ECONOMIES

MM. CADOT, Claude COCHIN (Nord), Jules DANSETTE, DUBLED, RAGHEBOOM.

18° COMMISSION DES MINES

MM. BASLY, Narcisse BOULANGER, GONIAUX, Louis GUISLAIN, LAMENDIN, François LEFEBVRE (Nord), LEFEBVRE DU PREY (Pas-de-Calais), LEMOINE, PASQUAL, PLICHON, RODEN, SEYDOUX.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

M. Jules DANSETTE.

COMMISSION DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES

M. Narcisse BOULANGER.

La constitution des bureaux

Paris, 1er juillet. — Les grandes commissions dont la nomination a été confirmée hier par la Chambre se réunissent aujourd'hui pour élire leur bureau.

COMMISSION DES DOUANES

La commission des douanes a élu président M. Marc Réville par 15 voix contre 14 à M. Joseph Thierry (Bouches-du-Rhône).

Ont été nommés vice-présidents : MM. Plichon, Haudos, Camuzet, Rajon, Cadenat et duc de la Trémoille.

Ont été élus secrétaires : MM. Barthe, Jugy, Verlot, TAILLANDIER, Boisneuf, Chenal et Bertrand de Mun.

COMMISSION DE TRAVAI

La commission du travail a constitué son bureau de la manière suivante : Président, M. Colliard ; vice-présidents, MM. Groussier, Godart, DEFONTAINE, Bender (Rhône) et Victor MOREL.

Secrétaires : MM. Lauche, Pierre Rameil, Serre, Prat et Jovelet.

La commission est saisie immédiatement des rapports suivants déposés dans la dernière législature et qui ont été repris :

1. Rapport sur la saisie-arrêt des salaires et des petits traitements, avec M. Binder comme rapporteur ;

2. Rapport sur le repos de l'après-midi du samedi dans les établissements industriels, sur l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries et sur la réglementation du travail dans les établissements commerciaux, rapports qui ont été maintenus à M. Justin Godart.

COMMISSION DE L'ARMEE

Le général Pedoya, anti-traisanniste du président

A la commission de l'armée, deux candidats étaient en présence pour la présidence : M. Delcassé et le général Pédoya. On sait que la commission est partagée en deux parties égales : 22 membres pour les 3 ans et 22 partisans d'une modification de la loi militaire actuelle.

Les 44 commissaires étaient présents. Le scrutin a donné le résultat suivant :

22 voix à M. Delcassé,

22 voix au général Pédoya.

M. Delcassé a alors retiré sa candidature.

Celle de M. Armez, députés des Côtes-du-Nord, a été présentée par les partisans des 3 ans. On est allé de nouveau aux voix.

Le général Pédoya a été élu président par 22 voix contre 21 à M. Armez et une abstention.

Comme vice-présidents, la commission a nommé MM. Méquillet, partisan de la loi de 3 ans, et Treignier, Girod et Pasqual, hostiles.

Dans le second tour de scrutin pour la présidence, M. Painlevé qui fait partie du camp hostile aux 3 ans, n'a pas pris part au vote et comme malgré cela le général Pédoya a obtenu 22 voix contre 21, c'est qu'un des commissaires qui avait voté au second tour pour le général Pédoya.

Les secrétaires de la Commission de l'Armée sont : MM. Mignot, Bozeriau, Dalbiez, Accombray, Sognon, Lasies, Maurice Binder, Camille Picard et BRIQUET.

A la Commission des Mines

Basly et M. Pasqual élus vice-présidents

La commission des mines a élu président M. RODEN, député du Pas-de-Calais, républicain de gauche, par 19 voix contre 18 à M. Durafour, député radical-socialiste unifié de la Loire.

Ont été élus vice-présidents :

MM. BASLY, Durafour, Thivrier, PASQUAL, Léon Perrier (Isère) et Bouveri.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

L'élection du président a donné lieu à trois tours de scrutin.

Au premier les voix se sont ensuite réparties :

M. Charles Benoist, 17 voix ; Jules-Louis Breton, 1 1voix ; M. Andrieux (Basses-Alpes), 9 voix.

Second tour :

MM. Charles Benoist, 17 voix ; Jules-Louis Breton, 18 voix ; Andrieux, 2 voix.

Troisième tour :

Jules-Louis Breton a été élu par 20 voix contre 1 7voix à M. Charles Benoist.

Les proportionnalistes ont décliné toute candidature aux sièges de vice-présidents et de secrétaires.

Ont été élus vice-présidents :

MM. Dariac, Dessoye, Andrieux, Ponsot.

Secrétaires :

MM. Charlin-Servinière, Eynac, Ribet, Brunet (Dordogne) et Deyris.

COMMISSION DES POSTES ET TELEGRAPHES

Ont été élus : Président, M. Marcel Sembat.

Vice-présidents : MM. Babaud-Lacroze, Jules Brunet, Amiard, Nectoux.

Secrétaires : MM. Fournier, Ribeyre, Gruet, Chevillon, Goust et Drivet.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

La commission du Commerce et de l'Industrie a nommé :

Président, M. Raoul Péret, ancien ministre du Commerce.

Vice-présidents : MM. Failliot, Chaulet, Landry, Albert Poulain, René Besnard, Lefol, Géo Gérald et Veriot.

Secrétaires : MM. Lecherpez, Levasseur, Petitjean, Ribeyre, J. Peyret, Diagne, Bureau, Viellard, Jovelet, Connevot.

COMMISSION DE LA MARINE. — M. Painlevé a été élu président sans concurrent.

Les vice-présidents sont : MM. Abel, Amiral Bienaimé, Lebail père, Chaumet, J. Thierry et Mahieu.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES BEAUX-ARTS. — La Commission a élu président M. Simyan par 19 voix contre 8 à M. Pierre Dupuy.

Ont été nommés vice-présidents : MM. Ellen-Prévost Léon Bérard, Paul Beauregard, Boutfandeau, Dessoye et Germain Périer.

COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE. — M. Guernier, député de Saint-Malo a été élu président. MM. Paul Bignon, Bouisson (Bouches-du-Rhône), Candace, de Kerguézec, Le Bail père et Tournade, vice-présidents.

COMMISSION DE LEGISLATION FISCALE. — M. Renard, député radical unifié de la Nièvre, a été élu président de la Commission de Législation fiscale, à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION D'ASSURANCE ET DE PREVOYANCE SOCIALES. — Sont élus vice-présidents : MM. Métin, Lenoir, DEFONTAINE, Mauger, Bonnevay, Lafferre, Lairolle et Celle.

COMMISSION D'HYGIENE. — Le docteur Lachaud, président sortant, a été réélu président.

M. Podevin, nouveau député de Lot-et-Garonne, a été nommé secrétaire-général.

COMMISSION DES ECONOMIES. — M. Treignier père a été nommé président.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS. — M. Rabier qui présidait la Commission des Travaux publics dans la dernière législature, a été réélu président.

Sont élus vice-présidents : MM. Monester, Sébille, Tournade, Cocoaldi, Emile Fayre, Bedouce.

COMMISSION D'ASSURANCE PREVOYANCE SOCIALES. — J.-L. Breton a été réélu président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

COMMISSION D'ADMINISTRATION GENERALE. — M. Maginot a été élu président de la Commission d'administration générale contre M. Paul Meunier.

Au SÉNAT

Paris, 1er juillet. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

M. DE SELVES dépose son rapport repoussant les crédits pour instituer la semaine anglaise dans les établissements industriels dépendant de la Guerre et des Finances.

On adopte le projet modifiant la loi de 1893 sur l'admission des associations d'ouvriers français aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte de communes.

Le Sénat reprend la loi de Finances à l'article 5 (mode d'assiette des droits de succession en ce qui concerne les immeubles). Un délai de neuf mois serait accordé pour la vente des immeubles aux héritiers qui demanderaient à acquitter les droits de succession sur le montant de cette vente.

M. FOTIER demande un délai de dix-huit mois.

M. TOURON critique la méthode actuelle d'évaluation des immeubles compris dans les successions. La valeur vénale, c'est-à-dire la valeur réelle, devrait être dans tous les cas prise comme base de la perception des droits.

M. NOULENS combat l'amendement de M. Fortier qui ferait perdre des sommes considérables au Trésor. Le ministre des Finances demande au sénateur de la Seine-Inférieure de se contenter du succès qu'il a remporté en obtenant que dans certains cas et sous certaines conditions, les droits soient calculés sur la valeur vénale.

Après observations de MM. PIC-PARIS et LEMARIE, l'amendement Fortier est repoussé par 24 voix contre 47.

On arrive à l'article 50 (suppression de la licence), qui est rejeté conformément aux conclusions de la commission des Finances.

Sur l'article 63 de la Chambre, M. MILLIES-LACROIX dit que la commission s'est émue de la persistance des dépenses militaires au Maroc qui s'élevèrent, l'an dernier, à 250 millions.

Le ministre de la Guerre reconnaît la nécessité d'instituer un contrôle des dépenses pour le Maroc et de les comprimer dans toute la mesure du possible.

Puis les divers articles sont disjoints ou réservés, sur la demande de la commission des finances.

On arrive ainsi au dernier article de la loi de finances.

Le Sénat s'ajourne à demain.

La séance est levée à sept heures.

LA SEMAINE ANGLAISE

Paris, 1er juillet. — M. Louis Martin annonce son intention de demander au Sénat le rétablissement des crédits pour la semaine anglaise dans les manufactures de l'Etat.

Le Sénateur du Var prendrait l'initiative d'une réunion des représentants des régions intéressées.

Les bons du Trésor

Paris, 1er juillet. — Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor a été fixé, à partir du 1er juillet inclusivement, à 1 p. 100 pour les bons d'un mois à un an.

Les opérations des Caisses d'Epargne

Paris, 1er juillet. — Voici le relevé des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 21 au 30 juin 1914 :

Dépôts de fonds	4.628.041 34
Retraits de fonds	4.749.905 59
Excédent de retraits	121.864 25

Excédent de dépôts du 1er janvier au 30 juin 1914 : 24.788.339 fr. 47.

L'épuration nécessaire

LA FERMETURE DES BOITES CONGREGANISTES

Paris, 1er juillet. — Ainsi qu'on l'a vu hier par le compte-rendu du Conseil des ministres, le ministre de l'Intérieur a fait signer des décrets fermant un certain nombre de congrégations, communautés ou établissements en vertu de la loi de 1901 sur le droit de réunion. Il a en outre prescrit par des arrêtés, la fermeture d'un certain nombre d'établissements congréganistes d'enseignement en vertu de la loi de 1904.

Ces derniers sont au nombre de 127 pour toute la France: ce sont ceux qui restaient en exercice. La loi du 7 juillet 1904 qui a interdit l'enseignement par les congréganistes avait laissé un délai de dix ans au pouvoir exécutif pour opérer la fermeture de toutes les écoles tenues par des religieux. Ce délai expire le 7 juillet prochain et c'est pour assurer l'application intégrale et définitive de la loi que les arrêtés de fermeture ont été pris hier.

Les écoles fermées comprennent quatorze écoles de garçons et 113 de filles.

Sauf l'établissement des Pères missionnaires d'Afrique à Fort National (département d'Alger), les écoles de garçons fermées étaient toutes tenues par les Frères des Ecoles chrétiennes, la seule congrégation enseignante d'hommes restant en France.

Sur ces treize écoles des Frères des écoles chrétiennes trois sont situées à Paris, à savoir, rue de Sèvres, rue Domrémy, avenue de St-Ouen.

L'établissement de la rue de Sèvres est fermé sous la réserve mentionnée dans le décret « de la décision à intervenir en ce qui concerne le maintien d'une maison de retraite ».

Les cent-treize écoles de filles fermées étaient dirigées par diverses congrégations de femmes dont la plus importante est celle des Sœurs de St-Vincent de Paul.

Sœurs de St-Vincent de Paul : rue de la Harpe, 47 ; rue du Foin, 9 ; rue des Bernardins, 15 ; rue Geoffroy St-Hilaire, 32 ; rue du Cardinal Lemoine, 62 ; rue Saint-Dominique, 105 ; rue Bastroi, 16 ; rue d'Angoulême, 81 ; rue Jenner, 37 ; rue Gassendi, rue Championnet, 8.

Sœurs de Saint-Charles, rue Charlot, 12.

Sœurs de la Présentation : rue de Clichy, n. 50.

Sœurs de Notre Dame des Anges : rue Blomet, 143.

Soeurs de l'Immaculée Conception : rue de Milan.

Les établissements congréganistes fermés de la seconde catégorie ne dépendent pas de congrégations enseignantes. Ils sont fermés en vertu de l'article 13 de la loi de 1901 qui donne au gouvernement le droit de protervention du pouvoir législatif la supprimer en conseil des ministres et sans insion d'une congrégation, d'une communauté, d'un établissement congréganiste, même autorisés.

La congrégation, les trois communautés, les onze établissements supprimés en vertu de cet article 13 sont les suivants :

Congrégation de Notre Dame du Calvaire, d'Orléans — Communautés : des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du St-Sacrement de Craon, Mayenne — du Verbe Incarné d'Evaux, Creuse — et des religieuses de la Visitation Sainte-Marie à Maquetra, commune de Boulogne, Pas-de-Calais.

Etablissements : des Soeurs de Saint-Charles de Lyon, à Dagneux, Ain — des Filles de la Sagesse de Saint-Laurent sur Sèvre, à Laflotte, Charente-Inférieure — des Soeurs trinitaires de Valence, à Thodure, Isère — des Filles de la Croix de Lapuye, à Malesherbes, Loiret — à Larens, Oloron, Monein et Guiches (Basses-Pyrénées) — des Soeurs de Saint-Paul dites de Saint-Maurice de Chartres, à Triel, Seine-et-Oise — des Soeurs de Saint-Joseph du Bon Pasteur de Clermont-Ferrand, à Isserpent, Allier — des Soeurs de la charité du Sacré-Coeur de Jésus de la Salle de Vihiers à Chefboutonne, Deux-Sèvres.

Le procès de Rosa Luxembourg à Berlin

Berlin, 1er juillet. — Le procès de la socialiste allemande Rosa Luxembourg, poursuivie sous l'inculpation d'antimilitarisme et d'outrages à l'armée, a commencé à Berlin. L'audience a été tout entière occupée par l'exposé de l'avocat de Rosa Luxembourg, qui a donné lecture des faits sur lesquels 992 témoins cités auront à déposer.

La plupart de ces témoignages doivent faire la preuve d'actes de brutalités, coups de poing, de pied, soufflets, coups de plat de sabre, donnés par des officiers. Un soldat fut mis à l'eau par 22 degrés au-dessous de zéro et brossé à l'en faire saigner par ses camarades. Un officier, le capitaine Nissen Meyer, affirme qu'il a vainement tenté de s'opposer aux mauvais traitements dans l'armée.

La suite des débats a été renvoyée à vendredi, bien que le procureur ait déclaré qu'il ne pourrait d'ici là contrôler tant de témoignages.

Après l'attentat de Serajevo

LE TRANSPORT DES CORPS PREPARATIFS D'OBSEQUES

Spalato, 1er juillet. — Hier, à huit heures du soir, le dreadnought « Viribus-Unitis » entouré de cuirassés et de torpilleurs, et ayant à bord les dépouilles mortelles de l'archiduc Francois-Ferdinand et de la duchesse de Hohenberg, a passé tout auprès du port de Spalato, au milieu des sonneries funèbres des cloches qui retentissaient dans la ville.

Toutes les autorités, le clergé et une foule considérable se tenaient sur le port et ont rendu les honneurs au cortège funèbre qui passait.

PETROLE FIDES

son emploi écarte tout danger

FEUILLETON DU 2 JUILLET. — N. 63

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

— Oh ! docteur, il ne s'agit pas de moi, mais de ma pauvre Geneviève, que ces misérables n'hésiteraient pas, sans doute, à faire disparaître s'ils apprenaient que la police porte ses soupçons sur eux...

— Tu as raison, je recommanderai et sois tranquille, j'obtiendrai qu'il soit procédé avec la plus grande prudence ; rien ne transpirera dans le public...

— Merci encore une fois...

— Dès demain matin, j'aurai vu le préfet de police. Là-dessus, mon garçon, va te coucher et tâche de reposer un peu, tu auras besoin de tes nerfs, ne les surmène pas à l'excès. Reviens aux nouvelles avant midi. Bonsoir !...

Jean partit un peu calmé.

Mais inutile de dire qu'en dépit du conseil du docteur, sa nuit fut une nuit d'insomnie.

Sitôt levé, il courut au commissariat.

Il y reçut l'assurance que, depuis la veille, ni aucun hôpital, ni le funèbre lieu de rendez-vous des morts anonymes, la Morgue, n'avaient donné asile à une jeune fille répondant au signalement donné par lui.

De dé, il se rendit chez son patron pour l'informer de la nécessité où il se trouvait de prendre un congé illimité, et enfin chez son vieil ami, dont il attendait impatiemment le retour.

— Eh bien ? demanda-t-il en se précipitant à sa rencontre.

— Eh bien ! j'ai vidé mon sac, et les rapports de la nuit demeurent muets sur le cas de cette pauvre petite. L'on incline, ma foi, à partager tes appréhensions. Par exemple, l'on est stupéfié et furieux de l'audace de ces bandits. Enlever une jeune personne en plein jour, en plei nParis, à la barbe de la police !... Ah ! il n'y a pas de danger que la presse ait vent de l'histoire ! pour un peu, le préfet m'aurait chargé de te remercier de ta discrétion. Quel tapage dans les journaux !... Mais les coquins ne perdront rien pour attendre ! Le chef de la Sûreté, mandé en ma présence, a reçu l'ordre d'agir vigoureusement, et, à l'heure qu'il est, deux de ses meilleurs limiers sont en chasse. C'est bien le diable s'ils ne réussissent pas à découvrir la fiancée et à coffrer ses ravisseurs !...

— Ah ! docteur, vous me rendez la vie ! Comment vous exprimer ma reconnaissance ?...

— Allons, allons, ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

— Douteriez-vous donc du succès ?

— Bon ! voilà que tu passes d'un extrême à l'autre. Mais non, je ne doute pas du succès ; seulement, je ne voudrais pas t'inspirer une confiance excessive, que suivrait une trop grande désillusion si l'événement ne justifiait pas notre espoir. Nous avons fait ce qu'il était en notre pouvoir, n'est-ce pas ? Eh bien ! il s'agit maintenant d'attendre avec patience le résultat de la campagne de la préfecture et de garder son sang-froid. Retourne chez toi, et, morbleu ! ne te laisse pas abattre. S'il se produit du nouveau, tu seras immédiatement averti.

En rentrant à la maison, Jean fut surpris d'y trouver, en tête-à-tête avec Joséphine, Mlle Desclats. La gouvernante était seule : elle avait pu s'échapper un instant grâce à la complicité de sa pupille.

Si elle avait osé braver la défense du baron, c'est qu'elle avait appris par les journaux la disparition de Geneviève. Cette nouvelle l'avait bouleversée, et, dominée par l'étrange sympathie que lui inspirait cette enfant, bravement, au risque de perdre sa place, elle s'était empressée de venir aux renseignements.

A l'arrivée de Jean, Joséphine finissait de la mettre au courant de ce qui s'était passé depuis la veille. Les deux femmes pleuraient. Elles se levèrent d'un même élan.

— Eh bien ?

— Hélas !

— Le préfet ? interrogea avec anxiété la gouvernante.

Jean réprima un geste de contrariété.

— Je vois que vous êtes informée de la démarche de mon vieil ami...

— Oui, intervint timidement Joséphine, comprenant, au ton du jeune homme, que son indiscrétion l'avait fait... j'ai cru devoir...

— Je ne vous le reproche pas, mais je demanderai à mademoiselle de prendre vis-à-vis de moi l'engagement de ne rien laisser transpirer de vos confidences, en particulier de ce qui concerne l'intervention du docteur Rousset.

— Oh ! monsieur, je vous jure que ce que m'a dit Joséphine restera entre nous.

— Pour tout le monde, vous m'entendez, mademoiselle, pour tout le monde nous attribuons la disparition de Geneviève à un accident, et nous attendons les résultats de l'enquête provoquée dans ce sens.

— Oui, monsieur Jean, mais vous m'effrayez... Y aurait-il donc autre chose qu'un accident ?

— J'ai les raisons les plus sérieuses pour croire à un enlèvement...

— Un enlèvement ?

— Oui, mademoiselle.

— Est-ce possible ?.., Et à quel mobile auraient donc obéi les auteurs de cette action aussi lâche qu'odieuse ?

— Je me perds en congectures !

— Soupçonneriez-vous quelqu'un dans votre entourage ?

— Oui et non, répondit Jean énigmatiquement.

Mais il lut une supplication si ardente, une angoisse d'une si évidente sincérité dans les yeux de la gouvernante que, sans s'arrêter à pénétrer la cause de l'intérêt inexplicable qu'elle témoignait à leur malheur, ému jusqu'aux entrailles, il ne se sentait pas le courage cruel d'observer vis-à-vis d'elle le mutisme auquel il s'était cru obligé jusque-là.

— J'ai votre parole, mademoiselle, et je me fie à vous. Ce que j'ai à vous révéler est grave. Notre vie est bien unie en apparence. Mais c'est ici la maison du mystère. Notre passé nous oblige à une prudence qui doit vous paraître excessive. Nous sommes entourés d'ennemis redoutables. Croyez que ce n'est pas sans des raisons très sérieuses que, dès la disparition de Geneviève, nous nous sommes arrêtés à l'idée d'un enlèvement. Vous me demandez quels en seraient les auteurs, selon nous : je vous réponds hardiment, ces ennemis.

Alors il raconta succinctement les machinations ténébreuses dont Pierre Brunet avait été victime, et la tentative criminelle qui avait failli lui coûter à lui-même la vie.

— Voilà, mademoiselle, conclut-il ; maintenant, nos appréhensions vous paraissent-elles fondées ?

La gouvernante hocha la tête tristement.

— Oui, certes, murmura-t-elle d'une voix altérée, après ce que je viens d'entendre, je ne les partage que trop... pauvre petite Geneviève !... Ainsi, elle est perdue ? perdue ?...

Un instant elle demeura accablée.

Enfin, elle se retourna vers Jean.

— Monsieur, vous vous étonnez sans doute de l'affection que je porte à cette malheureuse enfant ? Si vous saviez !...

Un violent combat se livrait en elle... Elle répéta :

— Si vous saviez !

— Alors, comme si elle eût pris subitement un parti :

— C'est ici, disiez-vous à l'instant, la maison du mystère ? Eh bien, excusez l'étrangeté de ma question : n'y aurait-il point aussi un mystère dans la vie de votre fiancée ?

— Mademoiselle ?...

— Oh ! parlez, je vous en supplie ! Vous ne pouvons vous douter de l'importance que j'attache à votre réponse !... Geneviève a dix-huit ans, n'est-ce pas ? et elle s'appelle bien Geneviève ?

— Oui.

— Mais son nom de famille, ce nom qu'elle porte est-il bien le sien ?

— Non

— Ah !...

Un cri d'un accent indéfinissable avait jailli des lèvres de la gouvernante.

D'un bond, elle s'était dressé en face de Jean et ses yeux, ardemment fixés sur les yeux du jeune homme, semblaient vouloir pénétrer jusqu'au plus intime de sa pensée.

— Son nom ?... son vrai nom ?...

— Elle-même l'ignore.

— Vous n'êtes pas au moins sans avoir recueilli de sa bouche certaines particularités de sa première existence ?

— Je l'ai connue enfant.

— Oh ! monsieur, encore une fois, parlez, parlez !

— Elle avait huit ans, elle était très malheureuse chez des gens qui l'avaient recueillie après la mort d'une parente à eux, une vieille dame. Celle-ci, au contraire, s'était montrée bonne pour elle et la petite lui avait voué un vrai culte d'adoration.

— Le nom de cette dame ?

De son nom, Geneviève n'avait conservé qu'une syllabe, elle l'appelait : « Maman Vé. »

— Maman Vé ?... continuez.

— C'est tout, mademoiselle, du moins en ce qui concerne les souvenirs de Geneviève antérieurs à votre rencontre.

— Quoi ! rien de plus ?

— Pardon, j'oubliais le chien, un chien qui avait appartenu à « maman Vé » et qui, à ce titre, occupait une place énorme dans les affections de la déshéritée, ce fut même la mort de Tonton qui la détermina à s'enfuir de chez ses logeurs.

— Tonton ? dites-vous, Tonton ?...

— Oui, un vieux petit king-charles...

— A la robe noire tachée de feu ?...

— Oui, fit Jean étonné... mais mademoiselle, qu'y a-t-il ?

Plus pâle qu'une cire d'église, les yeux démesurément agrandis, la gouvernante chancelait.

Avant que Jean eût eu le temps de la soutenir, elle s'abattit sur le parquet comme une masse en bégayant :

— Geneviève... ma fille !

La foudre tombant au milieu de la pièce n'eût certes pas provoqué une commotion plus violente sur les spectateurs de cette scène inattendue.

Tandis que Jean demeurait médusé, Joséphine s'empressait autour de la malheureuse, évanouie.

Par bonheur, on avait conservé le flacon de sels anglais destinés à Gabrielle. Sous